

l'édito

de Jean-Luc Bergeon



Saint-Christol

Chers concitoyens,

L'éditorial de ce mois de juin se parera de quelques couleurs printanières grâce aux festivités qui vont arriver sur le village et qui nous laissent augurer d'un bel été.

Je pense en particulier à Total Festum qui va égayer nos prochaines semaines.

Cette animation initiée par la Région il y a quelques années dont Saint-Christol a su saisir toute la quintessence, a trouvé sa place dans la programmation annuelle communale.

Ce sont également toutes les animations associatives et autres événementiels qui viennent de rythmer le joli mois de mai et vont se prolonger dans les prochaines semaines.

Tout cela nous amènera progressivement vers la fête votive qui se déroulera cette année du 23 au 27 juillet.

A ce sujet, la commune a reçu dernièrement de la part de Monsieur le Préfet de l'Hérault un courrier relatif à l'organisation des fêtes de village.

L'accent est mis tout particulièrement sur les manifestations taurines de rue.

La circulaire rappelle le cadre juridique et fiscal pour tout le département comme la dimension sécurité et santé.

Toutes les barrières qui seront utilisées doivent être aux normes et attachées entre elles par des colliers ou des chaînes.



notre actualité
point de vue
image

Juin 2016

n tre actualité

Enfin ce sont "les vendredis de Viavino" qui sous la forme de 7 marchés nocturnes des producteurs de pays viendront composer autant de soirées estivales.

Ces animations sont le fruit d'une convention passée entre la Chambre d'Agriculture et la Communauté de Communes du Pays de Lunel.

Elles seront toutes accompagnées d'un spectacle musical de qualité, riche et diversifié.

Je vous invite toutes et tous à venir participer à cette dynamique festive et culturelle si importante pour la vie du village.

Cordialement

Jean Luc Bergeon



point de vue



La Communauté de Communes du Pays de Lunel vient d'organiser, dans le cadre de l'élaboration de son futur projet de territoire, 2 réunions publiques de concertation.

La première s'est tenue le 12 mai dernier à Lunel, la deuxième à Boisseron le 25 mai.

Dans un premier temps une présentation a été faite aux citoyens du travail effectué depuis un an par les élus et le bureau d'études qui les a assistés.

Par la suite la parole a été donnée au public afin de recueillir, remarques et avis.

A présent, une analyse des différents retours de réunion doit être faite, pour finaliser le document projet de territoire qui sera soumis au vote des élus communautaires fin juin.

L'axe principal qui a été développé est de : **" renforcer et structurer le Pays de Lunel en s'affirmant comme un territoire moteur".**

La question même de l'existence et du maintien d'un pôle d'équilibre et de complémentarité entre les 2 métropoles Montpelliéraine et Nîmoise est le cœur du document à produire.

Pour se faire, nous avons opté pour une logique de stratégie partagée.

Nous avons souhaité fixer un horizon commun à tous et définir la voie pour l'atteindre.

Notre ambition a été : "d'imaginer demain" à partir des grandes thématiques qui composent tout projet de territoire :

- aménagement et cadre de vie
- développement économique
- environnement
- culture et patrimoine
- actions sociales
- gouvernance

Les différentes opportunités comme les différents leviers ont été parcourus à partir des atouts et des faiblesses du territoire.

4 axes de réflexion principale ont été convoqués, à savoir :

- **créer les conditions d'un équilibre entre les espaces ruraux et urbains**
- **mieux articuler les différents modes de développement économique**
- **structurer les conditions des équilibres de la vie sociale**
- **valoriser et partager les patrimoines culturels et naturels.**

Certains citoyens se sont interrogés à juste titre sur l'absence de projets concrets ou d'actions pragmatiques.

Il convient de rappeler que le projet de territoire est un document qui définit des orientations, à moyen et à long terme.

Il n'a pas de portée légale, normative ou juridique, cependant il trace une perspective pour les futurs documents de planification.

Il précède le Schéma de Cohérence Territoriale (Scot), comme le Plan Local de l'Habitat (PLH) ou encore le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) , sur lequel les élus auront à statuer d'ici la fin de l'année.

Le projet de territoire agit comme le véritable socle des documents opérationnels.

Il reste avant toute chose, un outil de conception, de conceptualisation d'une vision de développement et d'aménagement d'un territoire.

Le projet de territoire doit s'entendre comme un outil d'aide à la décision.

Devons-nous nous transformer en communauté d'Agglomération ?

Devons-nous porter une politique intercommunale petite enfance, jeunesse ?

Devons-nous mutualiser nos services ?

Préférons-nous privilégier un développement économique endogène ou exogène ?

Pour ne citer que ces quelques exemples le projet de territoire devra nous permettre d'anticiper une réflexion globale et transversale qui nous conduira vers la mise en œuvre d'une planification intercommunale qui se fera à partir des documents idoines cités ci dessus.

